

*L'Adresse—M. Broadbent*

Nous ne sommes pas bien sûr, de ceux qui prétendent qu'un porte-parole du groupe du Crédit social devrait jouir des mêmes droits et privilèges que le chef de l'opposition et le chef du Nouveau parti démocratique.

Ces déclarations sont très précises. Les précédents cités par le député ne me causent pas de difficultés. Mon problème tient plutôt au fait qu'à la suite de ces déclarations il m'est impossible de considérer cette décision comme n'importe quelle décision. De concert avec les autres députés qui ont participé à la discussion, je peux me demander si, en l'absence du vote d'hier, les précédents qu'a fait valoir le député aujourd'hui m'auraient incité à accepter son point de vue. Je l'ignore. Mais je suis placé devant un fait accompli et une décision de la Chambre. Par conséquent, la décision ne m'appartient plus. La décision appartenait à la Chambre, qui a clairement pris parti hier. Par conséquent, même si j'ai l'intention...

**Des voix:** Oh, oh!

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Même si j'entends reconnaître...

[Français]

... l'honorable député de Beauce (M. Roy) peut-être demain. Maintenant c'est, à mon avis, au tour d'un député du gouvernement parce que ce fut au tour du chef de l'opposition (M. Trudeau), puis à celui du premier ministre (M. Clark), et à celui du chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent), un député de l'opposition. Maintenant c'est au tour d'un député du gouvernement. Alors j'ai donné la parole à l'honorable député de South Shore (M. Crouse).

**M. Roy (Beauce):** J'invoque le Règlement, monsieur le président. J'aimerais poser la question de privilège quand même, puisque je suis passablement en cause.

**M. l'Orateur:** L'honorable député de Beauce invoque le Règlement.

**M. Roy (Beauce):** Monsieur le président, j'ai été l'auteur de la motion d'hier et je ne veux pas revenir sur la décision qui a été prise par la Chambre. La motion qui a été présentée hier ne visait pas à la reconnaissance de notre parti. Il n'y avait aucunement une telle chose et j'aimerais peut-être qu'on la relise à la Chambre. La motion portait exclusivement sur le Règlement qui régit les travaux de la Chambre des communes, Règlement qui a été accepté par les députés qui ont siégé bien avant moi à la Chambre et auquel on ne peut contrevenir sauf s'il y a un consentement unanime. C'est une tradition non seulement dans ce Parlement mais dans tous les Parlements de type britannique. Nous sommes régis non seulement par le Règlement, mais par les traditions qui prévalent.

Monsieur le président, je suis étonné que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), qui constitue quand même la conscience de ce Parlement, du moins c'est la réputation que je lui connais, la conscience de la Chambre, puisque c'est un expert en procédure parlementaire, n'ait pas rappelé hier à tous mes collègues qu'en 1958 alors qu'il y avait un gouvernement progressiste conservateur de 208 députés, là cette fois il était majoritaire, il n'y avait que huit députés du parti CCF à l'époque, et il y avait un député du CCF au fameux comité d'hier, et cela a été accepté à l'unanimité par la Chambre. C'était M. Hazen Argue qui était président du comité, il a été le premier à être nommé par M. John Diefenbaker.

Monsieur le président, je pensais qu'il y avait place pour la gentillesse dans ce Parlement. J'ai examiné les précédents

[M. l'Orateur.]

à la Chambre. Et je serai le premier chef de parti à siéger à la Chambre, le premier à qui on ne reconnaîtrait pas le droit de parole, le droit de réplique sur le discours inaugural, à la suite des autres porte-parole des partis. Monsieur le président, comme les précédents qui sont établis régissent les relations futures entre parlementaires, le précédent qui risque d'être établi aujourd'hui risque de comporter des précédents et de suggérer une ligne de conduite à suivre à celui qui vous succédera au trône de l'Orateur. C'est extrêmement grave. On a permis à Robert Thompson en 1963-1964, alors qu'il était chef de cinq députés, de parler à son tour, pourquoi? Parce que dans le Règlement, monsieur le président, et je terminerai là-dessus, dans le Règlement qui régit les travaux de la Chambre des communes, il n'y a aucune disposition établissant des statuts à des partis reconnus ou non reconnus. Il n'y a absolument rien dans le Règlement de la Chambre à ce sujet. Les seules choses qui régissent les décisions, ce sont les traditions et les précédents établis. On m'a toujours dit que du côté de nos compatriotes anglophones les traditions parlementaires représentaient quelque chose de sacré. On m'a toujours dit ces choses.

Je suis étonné de constater qu'aujourd'hui, malgré le mandat qu'on a reçu de nos électeurs, il y ait cette espèce de complicité des deux côtés de la Chambre pour vouloir nous faire siéger comme indépendants. N'en déplaise à qui que ce soit, à tous nos adversaires politiques, monsieur le président, nous ne siégerons pas comme indépendants. Nous avons été élus comme députés du Parti Crédit Social du Canada. J'ai accepté les responsabilités de diriger ce parti et j'ai l'intention de les assumer entièrement. Voilà pourquoi je vous demande, monsieur le président, de surseoir à votre décision peut-être pour ce soir. La nuit porte conseil. C'est un vieux proverbe. Il ne manque que trois minutes pour qu'il soit 6 heures, mais de toute façon il est trop tard pour faire mon discours ce soir. Je pense qu'il est quand même permis de penser haut, même dans un Parlement. S'il y avait une stratégie à l'effet de nous empêcher de parler ce soir, cette stratégie a quand même réussi.

Mais, monsieur le président, je vous demande bien sincèrement, compte tenu du sérieux de la question, compte tenu du fait que j'ai dit hier, et je le répète aujourd'hui, nous avons reçu plus de votes que tous les députés dans six provinces, et pour quelle raison ont-ils un statut différent à ce moment-ci de notre histoire où de plus en plus de personnes s'interrogent sérieusement sur l'avenir de notre pays? Monsieur le président, c'est important la décision que vous avez à prendre et elle est lourde de conséquences, c'est pourquoi je vous demanderais, monsieur le président, avec tout le respect que je vous dois, de bien y penser et de nous faire connaître une décision sage demain matin.

[Traduction]

**M. Peters:** Monsieur l'Orateur, la décision prise hier de manière bien détournée au sujet du statut du Parti Crédit Social m'a troublé hier et me trouble encore aujourd'hui. Je crois pouvoir dire avec raison, probablement parce que nous sommes d'extrême gauche alors qu'ils sont d'extrême droite, que ma défense ne s'inspire d'aucun principe philosophique. Au fil des années, j'ai vu le concept du parti modifié bien des fois, plus souvent qu'autrement de façon détournée.